

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 12 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Nicolas PETERLINI **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Christian RAYOT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jean Claude BOUROUH à Jean Louis HOTTLET, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 03 mars	Le 9 mars	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	29

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean Louis HOTTLET est désigné.

2020-02-05A Budget SPANC – Compte administratif

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2019-03-05 C du 11 avril 2019 adoptant le budget primitif 2019 ;

Les grandes lignes du CA 2019 du SPANC

En fonctionnement, 174 595,51 € en dépenses et 177 681,64 € en recettes.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les charges de personnel 8 381,39 €
- Les frais de vidanges 9 914,12 €
- Reversement aide Agence de l'eau pour réhabilitation 156 300 €

Les principaux postes de recettes sont :

- Redevance pour prestations 17 387,49 €
- Aide réhabilitation (Agence de l'eau) 160 294,15 €

Le budget de fonctionnement est en excédent de 3 086,13 €.

**Résultat du CA 2019 en Assainissement Non Collectif
 avec reprise des résultats 2018 (hors restes à réaliser)**

	Résultat 2019	Résultat 2018 repris	Tous exercices confondus
Fonctionnement	3 086,13	43 988,97	47 075,10

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2019.**

Annexe : Vue d'ensemble CA

Envoyé en préfecture le 22/05/2020

Reçu en préfecture le 22/05/2020

Affiché le

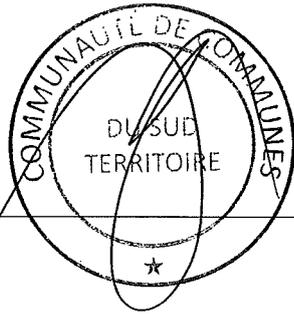
Berger
LevyJit

ID : 090-249000241-20200312-2020_02_05A-BF

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 22 MAI 2020

Le Président,



Le Président,

